

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL BREVET DES MÉTIERS D'ART SESSION 2024

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Géographie (6 points)	2/12
Deuxième partie Histoire (8 points)	3/12 à 7/12
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	8/12 à 12/12

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.
Assurez-vous que cet exemplaire est complet.
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2409-FHG HGEMC 3	1/12

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Première partie : Géographie (6 points)

Thème 2 : Les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter

Compétence évaluée : Maîtriser et utiliser des repères spatiaux (3 points)

Question 1 : définissez la notion de risque climatique.

Question 2 : citez :

- deux littoraux menacés par les effets du changement climatique ;
- un acteur qui intervient à l'échelle mondiale dans la gestion des risques.

Compétence évaluée : S'approprier les démarches géographiques (3 points)

Question 3 : présentez l'intérêt d'un plan de prévention des risques dans un texte argumenté d'une dizaine de lignes.

Deuxième partie : Histoire (8 points)

Thème 1 : Le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945

Capacités évaluées :

- *Maîtriser et utiliser des repères chronologiques : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser.*
- *Mener et construire une argumentation historique et la justifier.*
- *Dégager l'intérêt, la portée et le sens d'un document de la période (discours, actes de séminaires internationaux, conférences, traités, etc).*

SUJET

L'O.N.U. dans le jeu des puissances pendant la Guerre froide (1945-1975)

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	ONU. La Charte des Nations-Unies [en ligne]. 26 juin 1945. In : <i>un.org</i> . Disponible sur : https://www.un.org/fr/about-us/un-charter
Document 2	Nations unies, Global Policy Forum. Utilisation du droit de veto aux Nations-Unies depuis la fin de la Seconde guerre mondiale [en ligne]. Septembre 2005. In : <i>monde-diplomatique.fr</i> . Disponible sur : https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/onu
Document 3	Extrait de Dwight Eisenhower, « Des atomes pour la paix », discours du 8 décembre 1953 devant l'Assemblée générale de l'ONU, 8 décembre 1953, site de l'ONU.

Document 1 : la naissance de l'Organisation des Nations Unies.

La Charte de San Francisco est signée à San Francisco le 26 juin 1945 : elle entre en vigueur à compter du 24 octobre 1945.

Préambule

« Nous, peuples des nations unies résolus,

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
- à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

Et à ces fins

- à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage,
- à unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité internationales,
- à accepter des principes et instituer des méthodes garantissant qu'il ne sera pas fait usage de la force des armes, sauf dans l'intérêt commun,
- à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,
Avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins
- en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies.

Chapitre I : Buts et principes

Article 1

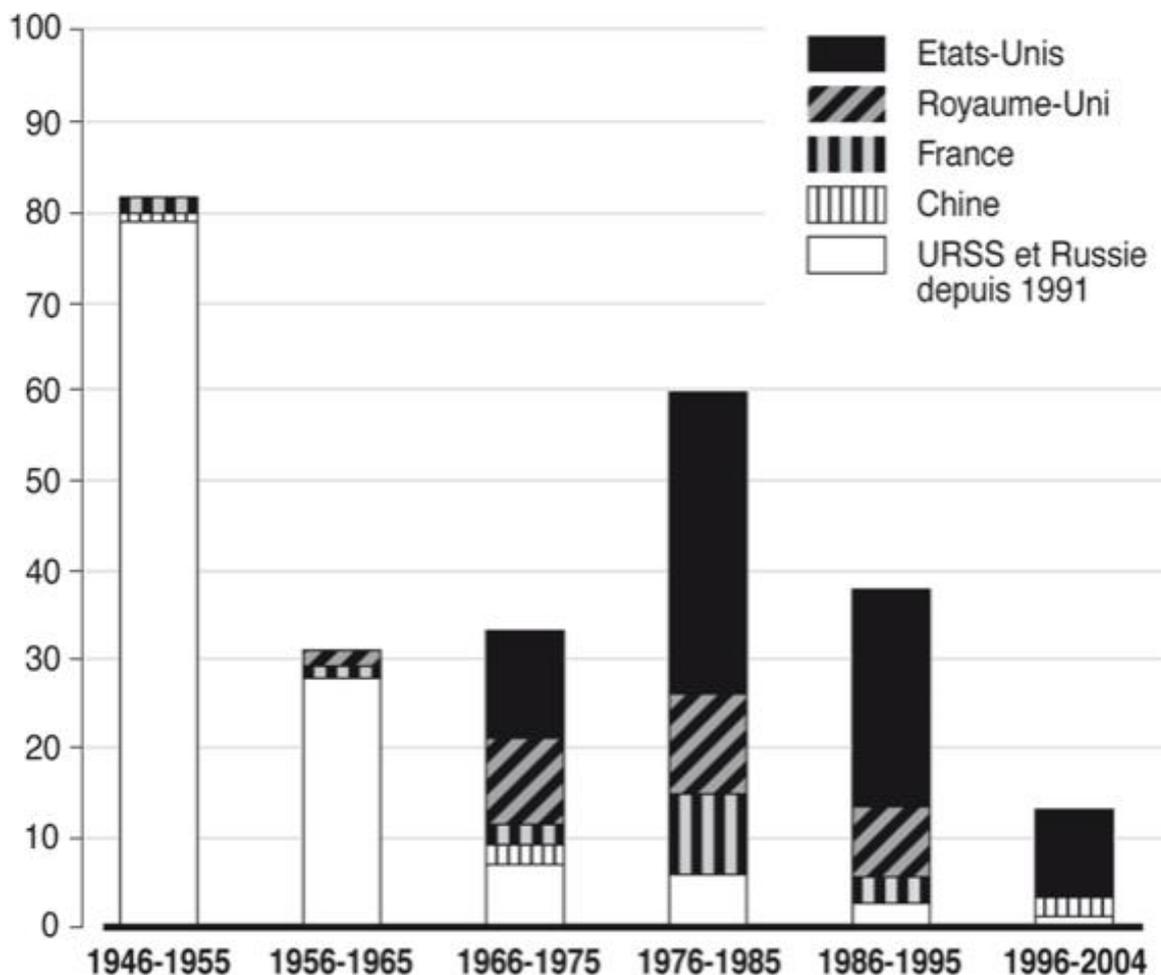
Les buts des Nations Unies sont les suivants :

1. Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin : prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écartier les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix, et réaliser, par des moyens pacifiques, conformément aux principes de la justice et du droit international, l'ajustement ou le règlement de différends ou de situations, de caractère international, susceptibles de mener à une rupture de la paix;
2. Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix du monde;
3. Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion;
4. Être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes. [...] »

Source : ONU. La Charte des Nations-Unies [en ligne]. 26 juin 1945. In : *un.org*. Disponible sur : <https://www.un.org/fr/about-us/un-charter>

Document 2 : histogramme de l'utilisation du droit de veto* aux Nations-Unies depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Utilisation du droit de veto



Source : Nations unies, Global Policy Forum. Utilisation du droit de veto aux Nation-Unies depuis la fin de la Seconde guerre mondiale [en ligne]. Septembre 2005. In : *monde-diplomatique.fr*. Disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/cartes/onu>

**Le droit de veto inscrit à l'article 27 de la Charte des Nations unies correspond à la possibilité pour chacun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie) de faire obstacle à toute décision du Conseil de sécurité, et ce même contre l'avis majoritaire des autres membres de cet organe, à l'aide d'un vote négatif.*

Document 3 : l'arme nucléaire, un enjeu majeur de la Guerre froide.

« Aujourd'hui, la réserve d'armes atomiques des États-Unis, réserve qui, bien entendu, augmente chaque jour, a une force explosive plusieurs fois supérieure à la force explosive globale de toutes les bombes lancées par tous les avions, et de tous les obus tirés par tous les canons sur tous les théâtres d'opérations, pendant toute la durée de la Seconde Guerre mondiale [...]

Mais nous ne sommes pas les seuls à posséder le terrible secret et les redoutables instruments de la puissance atomique. En premier lieu, le secret est entre les mains de nos amis et alliés, le Royaume-Uni et le Canada, dont le génie scientifique a contribué prodigieusement à nos premières découvertes et aux plans des bombes atomiques. Le secret est connu aussi de l'Union Soviétique. L'Union Soviétique nous a fait savoir qu'au cours des dernières années, elle a consacré aux armes atomiques d'abondantes ressources. [...]

S'il fut un temps où les États-Unis possédaient ce que l'on aurait pu appeler le monopole de l'énergie atomique, il y a plusieurs années que ce monopole a cessé d'exister. C'est pourquoi, bien que l'avance que nous avons nous ait permis d'accumuler ce qui constitue aujourd'hui un grand avantage qualitatif, les réalités actuelles du progrès atomique nous obligent à deux constatations, d'une portée plus grande encore. La première, c'est que les connaissances que possèdent maintenant plusieurs nations, d'autres, et peut-être toutes, y auront ultérieurement part. La deuxième c'est que, même si elle est considérable, la supériorité numérique des armes, et la possibilité, qui en découle, de représailles dévastatrices, ne peut nullement par elle-même prévenir les effroyables dégâts matériels et les effroyables pertes de vies humaines, qu'infligerait une agression imprévue. [...]

Si les États-Unis étaient l'objet d'une attaque atomique, notre réaction serait prompte et énergique. Mais si j'affirmais que les possibilités de défense des États-Unis sont telles que ce pays pourrait infliger à l'agresseur des pertes terribles, si j'affirmais que la capacité de représailles des États-Unis est telle que le territoire de l'agresseur ne serait plus que des décombres, j'exprimerais peut-être un fait réel, mais je ne traduirais pas fidèlement les intentions et les espoirs des États-Unis. [...]

S'arrêter là serait confirmer le caractère désespéré d'une situation où deux colosses atomiques sont réduits pour toujours à se mesurer d'un regard malveillant. [...] Qui voudrait voir son nom attaché dans l'histoire à une telle destruction de son patrimoine ? [...]

Mon pays veut construire et non pas détruire. Il cherche l'entente et non la guerre. Il veut vivre libre, et sûr en même temps que le peuple de tous les autres pays jouit autant que lui du droit de choisir son propre mode de vie. [...]

Les États-Unis recherchent plus que la réduction ou l'élimination des matériaux atomiques utilisables à des fins militaires. Il ne suffit pas de retirer cette arme des mains de ceux qui sauront la dépouiller de son appareil militaire et l'adapter aux arts de la paix. [...] »

Source : Dwight Eisenhower. « Des atomes pour la paix », discours du 8 décembre 1953 devant l'Assemblée générale de l'ONU. Site internet de l'ONU.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2409-FHG HGEMC 3	6/12

QUESTIONS

Question 1 : expliquez la création de l'ONU : contexte, acteurs et enjeux. (Document 1)

Question 2 : expliquez pourquoi le droit de veto limite l'utilisation de la Charte des Nations-Unies. (Documents 1 et 2)

Question 3 : relevez dans le document 3 les idéaux du président des États-Unis correspondant à la phrase soulignée dans le document 1.

Question 4 : identifiez l'enjeu que représente la dissuasion nucléaire pendant la Guerre froide. (Document 3)

Question 5 : décrivez le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la Guerre froide dans un texte d'une dizaine de lignes. Vous vous appuyerez sur les documents et sur un exemple de crise de votre choix.

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.

Compétences évaluées :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme.
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement.
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : association, liberté d'expression, démocratie, pluralisme, responsabilité...

SUJET

L'engagement des jeunes en démocratie

L'engagement de la jeunesse dans la vie démocratique évolue. De nouvelles modalités de participation au débat public émergent à côté des formes traditionnelles de démocratie représentative.

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source du document
Document 1	Le Monde. La démocratie au défi de la jeunesse [en ligne]. 4 février 2022. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/02/04/la-democratie-au-defi-de-la-jeunesse_6112310_3232.html
Document 2	Conseil économique, social et environnemental. Avis : Engagement et participation démocratique des jeunes [en ligne]. Mars 2022. In : lecese.fr . Disponible sur : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/202203_participation_democratique_jeunes.pdf
Document 3	Région Bourgogne-Franche-Comté. Questionnaire en ligne « Les jeunes ont la parole en Bourgogne-Franche-Comté » [en ligne]. Avril 2022. In : bourgognefranchecomte.fr . Disponible sur : https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/le-dialogue-structure-jeunesse-en-bourgogne-franche-comte/ (consulté le 15 novembre 2022).

Document 1 : la démocratie au défi de la jeunesse.

« Si l'état d'une société se lit au travers du ressenti de sa jeunesse, l'enquête publiée jeudi 3 février par les sociologues Olivier Galland et Marc Lazar pour le compte de l'Institut Montaigne est à la fois réconfortante et inquiétante. Ainsi, 80 % des 18-24 ans s'y déclarent heureux, une forme d'exploit par ces temps de Covid. La défense de l'environnement, qui est aujourd'hui leur grande cause, commence à infuser lentement dans l'ensemble de la société, la preuve qu'on les écoute. [...]

Ce qui bloque, en revanche, c'est le levier pour accomplir leur rêve. La démocratie représentative, telle qu'elle fonctionne, les concerne de moins en moins. Elle semble même leur tourner dangereusement le dos : 55 % d'entre eux se disent incapables d'indiquer leur préférence partisane, soit parce qu'ils ne connaissent pas assez les partis (36 %), soit parce qu'aucun ne correspond à leur choix (19 %).

Cette déception ne date pas d'aujourd'hui. Elle est à relier à la crise des organisations politiques, au déclin des idéologies, à la difficulté des gouvernants à tenir leurs promesses. Elle n'est pas exclusive non plus. Elle frappe toutes les générations, mais apparaît particulièrement préoccupante chez les jeunes, qui n'ont pas le passé politique de leurs aînés. Elle nourrit l'abstention dans une catégorie qui vote déjà peu.

Inégalités sociales et culturelles

Plus grave encore, elle débouche sur un détachement à l'égard de la démocratie. Certes, 69 % des 18-24 ans estiment que voter reste un moyen de faire changer les choses, mais près de la moitié ne considèrent pas comme « *très important* » de vivre dans un pays gouverné démocratiquement. [...]

Cette crise de la démocratie représentative est grave. Elle appelle des réponses vigoureuses qui doivent aller bien au-delà des mesures symboliques qui sont actuellement mises en débat dans la campagne présidentielle, comme l'octroi du droit de vote à 16 ans. L'un des principaux enseignements de l'enquête est de montrer qu'il n'y a pas une mais des jeunesses, essentiellement fracturées par les inégalités sociales et culturelles.

Pour les quelque 39 % de jeunes bien intégrés, qui ont envie de s'engager démocratiquement mais ne trouvent pas aujourd'hui de canal pour le faire, le développement de la démocratie participative, via les conventions citoyennes, peut constituer une réponse convaincante. Nombre de jeunes femmes fortement mobilisées sur les sujets de l'environnement ou de la réduction des inégalités cherchent actuellement le moyen de faire aboutir leur combat sans adhérer à un parti ou à une association. Des formes nouvelles d'engagement sont à développer. »

Source : Le Monde. La démocratie au défi de la jeunesse [en ligne]. 4 février 2022. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2022/02/04/la-democratie-au-defi-de-la-jeunesse_6112310_3232.html

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : PF 2409-FHG HGEMC 3	9/12

Document 2 : les formes de participation de la jeunesse à la vie politique selon le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER).

« [...] les formes de participation à la vie politique des jeunes citoyens et citoyennes de moins de 30 ans se diversifient.

Sur la base d'une audition de Patricia Loncle, commentant des données d'une étude européenne à laquelle elle a contribué, le CESER de Bourgogne-Franche-Comté relève trois formes de participation des jeunes à la politique :

- la participation formelle initiée par les pouvoirs publics, que l'on retrouve au sein des conseils de jeunes, d'élèves. Il s'agit de formes de participation organisées par les institutions ;
- la participation non formelle portée par le secteur associatif et les mouvements d'éducation populaire, dans ce cas, la participation est organisée dans un cadre associatif ;
- la participation informelle : structurée par les jeunes eux-mêmes qui se retrouvent au sein de collectifs, mobilisations, réseaux sociaux. La participation ne s'appuie pas ici sur une structure organisée.

Pour Patricia Loncle, les jeunes ne se désintéressent pas de la politique, ils choisissent d'autres modalités, d'autres formes de participation : signer une pétition, organiser un boycott, organiser un mouvement de protestation, participer à des opérations de démocratie directe, à des manifestations...

L'usage du numérique est central dans ces mobilisations : près d'un jeune sur deux (47 %) a, en 2020, signé une pétition ou défendu une cause sur Internet, un blog ou un réseau social. Ces modalités de participation sont en augmentation : + 11 points en cinq ans. Sans prendre la place d'autres formes d'engagement plus traditionnelles, l'usage du numérique peut accroître l'impact des mobilisations : le hashtag #DoublePeine récoltant des témoignages et massivement relayé sur les réseaux sociaux, a fortement contribué à pousser le gouvernement à réagir sur l'accueil des femmes victimes de violences.

Le sentiment d'impuissance des institutions ainsi que de mépris de la société envers les jeunes individus, pousse à agir autrement pour retrouver un certain contrôle sur sa vie.»

Source : Conseil économique, social et environnemental régional (CESER). Avis : Engagement et participation démocratique des jeunes [en ligne]. Mars 2022. In : *lecese.fr*. Disponible sur : https://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2022/202203_participation_democratique_jeunes.pdf

Les jeunes ont la parole en Bourgogne-Franche-Comté !



Questionnaire réservé aux 15/30 ans

Ton avis nous intéresse !

Tu as entre **15 et 30 ans** ?

Tu as **l'impression que ta parole n'est pas prise en compte** alors que la question de la transition écologique est dans tous les débats, et conditionne le monde de demain?

Tu veux t'impliquer ? Donner un avis qui soit entendu, réellement ?

La Région **souhaite comprendre les sujets de société** qui comptent pour toi, et sur lesquels elle peut agir aujourd'hui et demain.

5 sujets sont proposés : **celui qui récoltera le plus de votes sera mis au débat à la rentrée prochaine**. Exprime ta préférence maintenant ! (*formulaire disponible dans l'encart "je participe" ci-dessous*)

Des lieux de rencontres et de débats seront ouverts dans tout le territoire à l'automne : tu y auras toute ta place !

Plus d'informations dans les encarts en bas de page (À quoi sert ta Région ? / Les compétences de la Région / Transition écologique et énergétique)

Source : Région Bourgogne-Franche-Comté. Questionnaire en ligne « Les jeunes ont la parole en Bourgogne-Franche-Comté » [en ligne]. Avril 2022. In : *bourgognefranchecomte.fr*. Disponible sur : <https://jeparticipe.bourgognefranchecomte.fr/le-dialogue-structure-jeunesse-en-bourgogne-franche-comte/> (consulté le 15 novembre 2022).

QUESTIONS

Question 1 : décrivez et expliquez le rapport de la jeunesse à la démocratie représentative. (Documents 1 et 2)

Question 2 : expliquez la phrase soulignée dans le document 1: « Des formes nouvelles d'engagement sont à développer ». (Documents 1,2 et 3)

Question 3 : reproduisez le tableau suivant sur votre copie et complétez-le afin d'identifier différentes formes de participation de la jeunesse à la vie démocratique. (Documents 1,2 et 3)

Formes traditionnelles de participation		Nouvelles formes de participation	
Individuelle	Collective	Individuelle	Collective

Question 4 : « Voter reste un moyen de faire changer les choses » (document 1). Exprimez votre point de vue sur cette affirmation dans un texte argumenté d'une dizaine de lignes.

Afin de respecter l'anonymat de votre copie, vous ne devez pas signer votre composition, citer votre nom, celui d'un camarade ou celui de votre établissement.